

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROSE, Maire.

Présents : Mesdames BOURLAND, DESJARDINS, FOUREZ, GODEFROY, GUESNON, LE DARD, POUTREL, VALETTE, VANDEVOIR, WEINREICH, Messieurs CHATELIN, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MAILLARD, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA, THOMAS

Absents excusés : Madame NERROLLE (pouvoir à Madame POUTREL), Monsieur ACHARD

Madame POUTREL et Madame VAN BRABANT ont été nommées secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### Ordre du jour

#### **Délibération n°37/2021 - Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire est l'un des programmes majeurs de la modernisation de l'administration de l'Etat. Cette évolution a été engagée grâce aux programmes @CTES et Actes budgétaires.

L'acronyme @CTES désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé.

Les avantages de la télétransmission pour les collectivités sont :

- la réduction des impressions papiers, des coûts d'impression et d'envoi postal,
- l'accélération des transmissions et possibilité d'annulation en cas d'erreur,
- l'instantanéité de la preuve de transmission
- la sécurisation des échanges en assurant la fiabilité, la traçabilité et la confidentialité de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité...

Pour la mise en place de @CTES, il faut tout d'abord, signer une convention avec le Préfet et d'autre part signer un contrat pour la partie technique, avec un télé transmetteur homologué par le Ministère de l'Intérieur. Une demande devis a été adressée à notre prestataire Berger Levraut.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acter le passage à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et de signer la convention avec la Préfecture du Calvados.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le passage à la dématérialisation pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture du Calvados,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la mise en place de la dématérialisation.

#### **Rénovation énergétique Ecole-Mairie de Clinchamps-sur-Orne**

Monsieur MARTIN présente au conseil municipal le compte-rendu de la société NEPSEN concernant les différents lots qui interviendront dans le marché concernant les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie-Ecole. Les travaux réalisés dans la partie mairie sont subventionnable au titre de l'APCR.

### **Délibération n°38/2021 - Demande de subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) – Rénovation énergétique Mairie de Clinchamps-sur-Orne**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique concernant le bâtiment de la Mairie de Clinchamps-sur-Orne ;

Considérant que le montant total de l'ensemble des rénovations énergétique s'élève à 419 365,00 € HT;

Considérant que le montant des travaux s'élève à 188 714,00 € HT pour la partie Mairie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la conclusion d'un contrat de 4 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2021-2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **Délibération n°39/2021 - Acquisition licence IV**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par le propriétaire de l'ancien bar de Clinchamps-sur-Orne pour l'acquisition de la licence IV au profit de la commune suite à la fermeture de l'établissement.

La licence est en vente au prix de 5 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la licence IV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- d'acquérir la licence IV,
- de mandater Maître Thibaut DEVILLE pour établir l'acte notarié,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'application de présente délibération.

### **Délibération n°40/2021 - Consultation du Public – Demande d'installation d'une unité bio méthanisation à CROISILLES**

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 20 août 2021 prescrivant une consultation du public sur une demande d'installation d'une unité de bio méthanisation pour la SARL KIKO ENERGY sise à CROISILLES;

Considérant que cette activité est soumise à enregistrement, conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R. 511-9 du code de l'environnement, au titre des rubriques suivantes :

*« N°2781-2-b : Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production 2. Méthanisation d'autres déchets non dangereux b) la quantité de matières traitées étant inférieur à 100t/j »*

Considérant que la consultation du public était ouverte du lundi 27 septembre au lundi 25 octobre 2021 et que celle-ci a été annoncée par voie d'affiches dans les communes de CROISILLES, BARBERY, BOULON, ESPINS, ESSON, GRIMBOSQ, LAIZE-CLINCHAMPS, LE HOM, LES MOUTIERS EN CINGLAIS, MUTRECY et SAINT LAURENT DE CONDEL.

Considérant que les conseils municipaux des communes citées précédemment sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement au plus tard quinze jours suivant la clôture de la consultation;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## **Rapport des commissions**

- **Commission travaux bâtiments – voirie**

### **Implantation d'une antenne de radiotéléphonie**

Monsieur MARTIN informe le conseil municipal que Bouygues telecom envisage d'implanter un pylône à l'angle du RD41a et de l'impasse de la ferme des Jardins.

Les travaux devraient débuter en mars 2022 pour une mise en service en septembre 2022. Ce pylône aura une hauteur totale avec les antennes de 38 mètres. Il permettra de couvrir la commune en 2,3,4 et 5 G pour Bouygues et SFR.

Un dossier d'information a été déposé à la Mairie fin septembre et peut être consulté.

Monsieur PICARD précise que l'ensemble des opérateurs historiques sont mis en demeure par l'État de couvrir les zones blanches, dans le cadre de la mise en œuvre du « New Deal mobile » conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs mobiles Orange, Free, Bouygues Telecom et SFR.

### **Rencontre avec ENEDIS**

Monsieur MARTIN informe le conseil municipal qu'en 2022, ENEDIS va réaliser des travaux de sécurisation et de maillage du réseau pour éviter les baisses de tension et les coupures.

- **Commission scolaire – Péri scolaire**

Madame POUTREL fait un point sur la rentrée scolaire 2021/2022 :

#### **ECOLE ELEMENTAIRE**

*Effectif à la rentrée :*

- 145 élèves (152 à la rentrée dernière) : 28 CP – 33 CE1 – 27 CE2 – 36 CM1 – 21 CM2

*Répartition dans les classes :*

Une ouverture d'une 7ème classe a été actée par la DSDEN pour cette rentrée. Nous avons accueilli une nouvelle enseignante, Madame Marie DURAND. On compte environ 21 élèves par classe.

#### **ECOLE MATERNELLE**

*Effectif à la rentrée :*

- 83 enfants inscrits (contre 86 annoncés lors de la prévision des effectifs en novembre 2020)

Un nouvel agent a été recruté au cours de l'été, Madame Emilie PAGNY, qui exerce les fonctions d'ATSEM pour classe de Madame FOSSARD. Méryl BEAUSSIRE pour la classe de Madame LE RENARD et Nadia LUCAS pour la classe de Madame REHEL. Madame Nadia LUCAS devrait faire valoir son droit à la retraite en mars 2022.

Madame POUTREL précise que le protocole sanitaire pour la restauration scolaire a été allégé et que les enfants pourront être de nouveau 6 par tables et non plus 4.

En septembre, nous avons accueilli deux nouvelles personnes en service civique. Pauline et Romain, en remplacement de Cylia et Dayane pour les mêmes missions, la lutte contre le gaspillage alimentaire et en tant qu'aide à la garderie et à la restauration, pour le bien vivre.

Il a été constaté une augmentation des effectifs des enfants déposés en garderie. C'est pourquoi, il est proposé de mettre à disposition la salle de restauration pour les activités, afin de désengorger la salle de garderie. De même que les services civiques viendront accompagner sur le trajet de la garderie et de la cantine.

Une aide au devoir a été mise en place à la rentrée. Madame POUTREL précise qu'il s'agit de mettre à disposition un endroit calme pour que les enfants qui le souhaitent puisse faire leur devoir en toute autonomie sous la surveillance et l'aide si besoin de l'agent communal.

Madame POUTREL présente également au conseil municipal l'expérience élève ton BLOB présentée en conseil d'école du 19 octobre dernier.

« **EXPERIENCE ELEVE TON BLOB** : L'expérience éducative proposée par le CNES, en partenariat avec le CNRS et avec le soutien de l'académie de Toulouse, consiste à envoyer un blob à bord de l'ISS et à inviter les classes à mener la même expérience que celle qui sera menée en micropesanteur.

Annabelle avait fait la démarche d'inscrire l'école en avril dernier.

L'école a reçu de la part du CNES, fin août, un kit comprenant 3 à 5 blobs (souche identique à celle envoyée dans l'ISS), ainsi que du papier filtre. Les 3 classes de cycle 3 se sont lancées dans l'aventure BLOB. Diverses expériences ont été menées.

Les autres classes ont été associées : des élèves sont passés dans les classes pour expliquer le projet, les différentes étapes et montrer des blobs.

Les classes travailleront toutes sur un même thème, à savoir les médias pour cette année scolaire. Certaines classes ont déjà entamé un travail, d'autres commenceront en janvier. »

Madame POUTREL précise que le 19 octobre a également eu lieu le cross de l'école élémentaire, pour les 7 classes. Les CM ont couru 15 min, les CE 12 min et les CP 8 min.

Cet événement très attendu des élèves finalise le cycle endurance en sport.

La Directrice remercie la Municipalité pour le prêt des stades et la présence pour supporter les élèves.

- **Commission culture**

Madame FOUREZ informe le conseil municipal des dates des prochains événements à venir:

- Samedi 6 et dimanche 7 novembre 2021 : Exposition l'atelier de Paul MASSON & ses élèves. Le vernissage aura lieu le samedi 6 novembre à 18h00 à la salle communale de Clinchamps-sur-Orne.
- Dimanche 21 novembre 2021 : spectacle à la comédie de Caen « Cirque Aïtal, pour le meilleur et pour le pire » à 15h00. Mise à disposition d'un bus. Tarifs adulte 6 €, tarif enfant de moins de 18 ans 4 €, enfant de moins de 12 ans 2.50 €.
- Dimanche 28 novembre 2021 : repas des aînés de Laize-la-Ville, salle communale de Laize-la-Ville.
- Dimanche 5 décembre 2021 : marché de Noël organisé par l'association La Belle Vie de 9h00 à 18h00

Madame POUTREL précise que le dimanche 12 décembre sera organisé par le CCAS un goûter de Noël pour les aînés de la commune.

- Samedi 18 décembre 2021 : Noël des enfants à partir de 15h00. Il sera proposé de chanter des chants de Noël, une balade en calèche et à l'issue une boum de Noël à la salle communale de Clinchamps-sur-Orne.

## **Question diverses**

### **Voie douce partagée**

Les travaux ont démarré le 11 octobre, le passage surélevé devrait être réalisé le vendredi 29 octobre 2021. Un arrêté de circulation a été pris pour réglementer la circulation, route barrée. Une déviation sera mise en place. Les travaux sont réalisés sous couvert de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon en partenariat avec le Conseil départemental et la Commune. La participation de la commune s'élève à environ 40 000 €.

### **Aire de jeux**

Monsieur JUS informe le conseil municipal qu'il va prochainement réunir la commission cadre de vie afin d'étudier les possibilités de mise en place de structures ou équipements de jeux.

### **Maison Hortense**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par les locataires de la Maison Hortense, située 8 allée de la Mare à Laize-la-Ville pour l'acquisition du bien. Une estimation du bien a été réalisée. Monsieur le Maire soumet l'estimation au conseil municipal et demande qu'une réflexion soit menée sur la vente du bien.

La séance est levée à 22h00